

116. — 22 MARS 1888. — Arrêté royal par lequel la Société anonyme d'exploitation du chemin de fer vicinal de Huy-Waremme et extensions est agréée comme cessionnaire de l'entretien et de l'exploitation du chemin de fer vicinal de Huy à Waremme. (Monit. du 31 mars 1888.)

117. — 22 MARS 1888. — Loi allouant un crédit extraordinaire et spécial de 600,000 francs pour subsides en faveur de travaux d'assainissement et de travaux extraordinaires d'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables (1). (Monit. du 5 avril 1888.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ART. 1^{er}. Il est ouvert au département de l'intérieur et de l'instruction publique un crédit de 600,000 francs à répartir, en subsides, aux communes pour travaux d'hygiène dans les localités plus spécialement habitées par la classe ouvrière, pour les distributions d'eau potable ainsi que pour travaux extraordinaires d'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables.

ART. 2. Ce crédit sera couvert au moyen des ressources ordinaires du trésor.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, M. J. DEVOLDER.)

(1) *Session de 1887-1888.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 15 novembre 1887, p. 37-38. — Rapport. Séance du 23 décembre, p. 54-55.

Annales parlementaires. — Discussion. Séance du 3 février 1888, p. 521-522. — Adoption. Séance du 8 février, p. 527.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 13 mars 1888.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 16 mars 1888, p. 145-148.

(2) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1886-1887.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et

118. — 26 MARS 1888. — Arrêté royal portant qu'à compter du 1^{er} du mois qui suivra sa publication un traitement de 600 fr. est attaché aux sept places de vicaire ci-dessous désignées :

PROVINCE DE HAINAUT.

Première place : à l'église de Flénu; id. des Haies à Gilly; id. de Bois-de-Boussu, à Boussu;

Deuxième place : à l'église de Cuesmes; id. d'Andlerlues;

Troisième place : à l'église de Braine-le-Comte; id. de La Louvière. (Monit. du 29 mars 1888.)

119. — 26 MARS 1888. — Loi contenant le budget du ministère de la justice pour l'exercice 1888 (2). (Monit. du 29 mars 1888.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE. Le budget du ministère de la justice est fixé, pour l'exercice 1888, à la somme de quinze millions huit cent trente-quatre mille huit cent trente-trois francs (15,834,833), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de la justice, M. JULES LE JEUNE.)

texte du projet de loi. Séance du 18 février 1887, p. 241-242.

Session de 1887-1888.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi amendé, p. 8-10. — Rapport. Séance du 18 janvier 1888, p. 74-77.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances des 24 janvier 1887, p. 427-433; 25 janvier, p. 437-448; 26 janvier, p. 449-464; 27 janvier, p. 465-480; 30 janvier, p. 488-495; 2 février, p. 497-510 et 3 février, p. 514-520 et 523-524. — Adoption. Séance du 3 février, p. 520.

SÉNAT.

Session de 1887-1888.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 13 mars 1888.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances des 16 mars 1888, p. 154-159; 10 mars, p. 161-172, et 20 mars, p. 173-184. — Adoption. Séance du 20 mars, p. 181.